

S. C. 44. 124. 1.

11 décembre 1953

Les capitaux placés par la Suisse à l'étranger depuis la guerre, et en particulier depuis l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements en novembre 1950

I. Remarques générales

Les chiffres cités ci-après, concernant les capitaux exportés par la Suisse, représentent exclusivement les crédits accordés. Comme il n'existe pas de statistique sur les remboursements d'emprunts et de crédits, on manque des données qui permettraient de calculer le montant des créances suisses à ces titres sur l'étranger. Les chiffres représentant les exportations de capitaux ne reflètent qu'une partie de l'activité suisse à l'étranger dans le domaine du crédit. Les chapitres II et III tiennent compte des emprunts et crédits bancaires dépendant d'une autorisation, ainsi que des emprunts et crédits qui sont dispensés de cette formalité, pour autant que la Banque nationale en a eu connaissance. Le chapitre IV comprend les transferts à l'étranger de capitaux qui sont soumis à l'autorisation du Département politique fédéral en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 1er décembre 1950 concernant le transfert de capitaux dans le service réglementé des paiements. Le chapitre V résume tous les crédits mentionnés ci-dessus.

Ne sont pas pris en considération les crédits accordés à l'étranger par la Confédération. Ne sont pas non plus compris dans les chiffres ci-dessus les crédits bancaires à court et à moyen terme qui ne sont pas soumis à l'autorisation prévue par la loi sur les banques ou par l'arrêté du Conseil fédéral précité; ils ne contiennent pas non plus les investissements effectués à l'étranger par l'industrie, ni les placements extérieurs opérés par des cercles privés sous la forme d'investissements directs résultant de l'acquisition de papiers-valeurs étrangers, de cer-



tificats émis par des Investment Trusts, etc., dans le secteur du service des paiements non règlementé. Enfin, les chiffres donnés ne tiennent pas compte des obligations de la BIRD, d'un montant total de 45,5 millions de francs, acquises par les banques suisses dans les années 1948 et 1950.

II. Emprunts et crédits accordés depuis la fin de la guerre

Après la guerre, et pour des raisons faciles à comprendre, l'octroi d'emprunts et de crédits suisses à l'étranger ne s'est amorcé qu'en hésitant et n'a d'abord porté que sur des montants modiques; dans les premières années d'après-guerre, il ressortait nettement que la majeure partie des crédits de ce genre étaient des crédits bancaires.

De 1945 à fin 1953, les emprunts étrangers placés en Suisse et les crédits des banques suisses à l'étranger accusaient les montants suivants :

Emprunts	francs suisses	890.00	millions
Crédits bancaires dépendant d'une autorisation	"	"	1218.77 "
Crédits bancaires non soumis à l'autorisation, pour au- tant que la Banque nationa- le en a eu connaissance	"	"	169.60 "
Total	francs suisses	2278.37	millions
	=====		

La moyenne annuelle pour une période de $8\frac{1}{2}$ années s'élève donc à 268 millions de francs suisses.

La répartition par années donne le tableau suivant :

Année	Emprunts	Crédits bancaires		Total
		soumis à au- torisation	non soumis à autorisation	
en millions de francs suisses				
1945	-	65.0	-	65.0
1946	-	93.0	19.0	112.0
1947	55.0	128.87	22.2	206.07
1948	50.0	63.0	3.5	116.5
1949	53.5	320.0	8.0	381.5
1950	210.0	100.4	92.9	403.3
1951	50.0	-	2.5	52.5
1952	247.2	100.0	7.5	354.7
1953	224.3	348.5	14.0	586.8
Total	890.0	1 218.77	169.6	2 278.37

Le relevé suivant renseigne sur la répartition géographique :

Pays européens, sans les pays de l'Est	Fr.	1 411.77 millions
Outre-mer	"	501.9 "
BIRD	"	200.0 "
Etats de l'Est	"	164.7 "
Total	Fr.	2 278.37 millions

Si l'on classe les régions suivant l'importance du montant qui leur revient, on obtient le tableau suivant :

Europe :

France	Fr.	636.4 millions
Belgique	"	360.0 "
Pays-Bas	"	144,5 "
Allemagne (préfinancement de la liquidation de l'Accord de Washington)	"	121.5 "
Espagne	"	38.7 "
Autriche	"	36.0 "
Danemark	"	30.17 "
Italie	"	30.0 "
Liechtenstein	"	8.5 "
Norvège	"	6.0 "
Total	Fr.	1 411.77 millions

Outre-mer :

Union sud-africaine	Fr.	201.5 millions
Congo belge	"	180.0 "
Australie	"	60.0 "
Israel	"	28.9 "
Etats-Unis (California Texas Corporation; ce crédit deviendra effectif ces très prochains jours)	"	25.0 "
Pérou	"	6.5 "
Total	Fr.	501.9 millions

Etats de l'Est :

Yougoslavie	Fr.	80.5 millions
Tchécoslovaquie	"	33.5 "
Roumanie	"	30.0 "
Hongrie	"	20.7 "
Total	Fr.	164.7 millions

Des montants en francs suisses provenant des emprunts émis par la BIRD ont été prêtés à une série de pays d'Europe et d'outre-mer.

III. Evolution de l'activité en matière de placements
à l'étranger depuis novembre 1950

Année	Emprunts	Crédits bancaires		Total
		soumis à autorisation	non soumis à autorisation	
en millions de francs suisses				
1950 (Nov./déc.)	-	25.0	7.3	32.3
1951	50.0	-	2.5	52.5
1952	247.2	100.0	7.5	354.7
1953	224.3	348.5	14.0	586.8
Total	521.5	473.5	31.3	1 026.3

Depuis plus de 3 ans, 1 026.3 millions de francs suisses ont passé à l'étranger sous la forme d'emprunts ou de crédits bancaires, soit un montant de 340 millions de francs en chiffre rond en moyenne annuelle. L'activité dans le domaine des placements a été particulièrement vive dans les années 1952 et 1953. Pour ces deux années seulement, l'exportation de capitaux atteint 941,5 millions de francs, soit 470 millions en moyenne annuelle. On peut dire que c'est là un montant élevé, si l'on considère que les capitaux exportés par la Suisse entre les deux guerres mondiales n'ont pas dépassé 250 à 300 millions de francs annuellement, dans les années normales.

Il est intéressant de noter que, ces deux dernières années, l'exportation de capitaux sous forme d'emprunts a pris plus d'importance que les crédits bancaires. La mise à contribution accrue du marché libre des capitaux pour l'exportation de capitaux peut être considérée, avec raison, comme l'expression de la confiance croissante dans la solvabilité de l'étranger; mais il importe cependant de remarquer que le nombre des pays qui ont pu s'adresser aux prêteurs suisses est encore restreint. D'autre part, le manque de possibilités de placements appropriés en Suisse et l'ampleur de la demande ont certainement favorisé l'émission d'emprunts étrangers à des conditions relativement attrayantes.

Au point de vue géographique la répartition se présente comme suit :

Pays	Emprunts	Crédits bancaires		Total
		soumis à autorisation	non soumis à autorisation	
en millions de francs suisses				
<u>Pays européens:</u>				
Hémisphère occidental:				
France	-	185.0	17.8	202.8
République fédérale allemande	-	121.5	-	121.5
Belgique	50.0	50.0	-	100.0
Autriche	-	36.0	-	36.0
Norvège	-	-	6.0	6.0
Ensemble	50.0	392.5	23.8	466.3
Etats de l'Est :				
Yougoslavie	-	26.0	-	26.0
Hongrie	-	-	7.5	7.5
Ensemble	-	26.0	7.5	33.5
<u>Outre-mer :</u>				
Congo belge	120.0	-	-	120.0
Union sud-africaine	85.0	30.0	-	115.0
Australie	60.0	-	-	60.0
Etats-Unis (Califor- nia Texas Corp.)	-	25.0	-	25.0
Pérou	6.5	-	-	6.5
Ensemble	271.5	55.0	-	326.5
<u>BIRD :</u>	200.0	-	-	200.0
Total	521.5	473.5	31.3	1 026.3

Les emprunts et crédits bancaires en faveur des pays faisant partie de la zone UEP, d'un montant total de 786.3 millions de francs, se répartissent comme suit :

Pays	Emprunts	Crédits bancaires		Total
		soumis à autorisation	non soumis à autorisation	
en millions de francs suisses				
Belgique (y compris le Congo belge)	170.0	50.0	-	220.0
France (y compris $\frac{1}{2}$ de l'avance Caltex*)	-	197.5	17.8	215.3
Zone sterling (Union sud-africaine et Australie)	145.0	30.0	-	175.0
République fédérale allemande	-	121.5	-	121.5
Autriche	-	36.0	-	36.0
Italie ($\frac{1}{2}$ de l'avance Caltex*)	-	12.5	-	12.5
Norvège	-	-	6.0	6.0
Total	315.0	447.5	23.8	786.3

* imminente

Sur les crédits accordés à des pays de la zone de l'UEP, il a été transféré, par la voie de la compensation au sein de l'UEP, un montant de 174 millions de francs, à savoir à la

France	Fr. 100 millions,	crédit contre remise de bons du Trésor
"	60 "	, Charbonnages de France
"	8 "	, Electricité de France
Norvège	" 6 "	, Norsk Hydro-Elektrisk Kvaelstof-aktienbolag, Oslo.

En outre, en vertu du crédit Caltex dont la conclusion est imminente, un montant de 25 millions de francs sera réparti à parts égales, par l'intermédiaire de l'UEP, à des sociétés françaises et italiennes, filles de la California Texas Corporation; par conséquent, le total des emprunts et crédits octroyés par la voie de l'UEP s'élève à 199 millions de francs.

IV. Capitaux transférés à l'étranger, à partir du
1er décembre 1950, sous le régime de l'arrêté du Conseil fédéral

En vertu de l'article premier de l'arrêté du Conseil fédéral du 1er décembre 1950, les transferts de capitaux à destination ou en provenance des pays avec lesquels le service des paiements est règlementé sont soumis à une autorisation s'ils sont effectués par ce service. Les amortissements et autres modes de remboursement sont également considérés comme transferts de capitaux.

Selon l'art. 2 de ce même arrêté, les transferts de capitaux à l'étranger s'opérant par la voie du service règlementé des paiements, et qui ne dépassent pas le montant de 500 000 francs, peuvent être effectués sans autorisation.

Le Département politique fédéral est compétent pour délivrer les autorisations.

D'après les statistiques établies par l'Office de compensation, les montants suivants ont été transférés à l'étranger dans le service règlementé des paiements; il s'agit en majeure partie d'investissements effectués par des entreprises privées :

1951 - 1953 (jusqu'à fin octobre)

<u>Pays membres de l'UEP</u>	en millions de francs
Zone sterling	33.3
France (hormis le crédit de 100 millions contre bons du Trésor, le crédit de 60 millions aux Charbonnages de France et le crédit de 8 millions à l'Electricité de France, crédits qui sont compris - voir plus haut - dans la statistique de la Banque nationale)	6.9
Hollande	5.5
Allemagne occidentale	3.1
Italie	<u>1.6</u>
à reporter	17.1

		en millions de francs	
	report	17.1	
Belgique		1.0	
Autriche		0.8	
Danemark		0.7	
Turquie		0.6	
Suède		<u>0.5</u>	54.0
<u>Autres pays :</u>			
Egypte		0.7	
Argentine		0.5	
Espagne		<u>0.4</u>	<u>1.6</u>
	montant total		55.6 ====

Ainsi donc les capitaux transférés dans le service règlementé des paiements de 1951 jusqu'à octobre 1953, en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral - hormis les transactions d'un montant de plus de 10 millions de francs compris dans la statistique de la Banque nationale - atteignent le total de 55.6 millions de francs, dont 54.0 millions représentent des transferts à destination de pays de l'UEP.

V. Résumé

1945 - 1953

Les emprunts étrangers, les crédits bancaires (soumis à une autorisation ou dispensés de cette obligation pour autant qu'ils sont parvenus à la connaissance de la Banque nationale), ainsi que les transferts effectués par des particuliers, conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 1er décembre 1950, ont atteint les montants suivants de la fin de la guerre à 1953 :

Emprunts	890.0 mill. de francs
Crédits bancaires soumis à autorisation	1 218.77 " " "
Crédits bancaires non soumis à autorisation, pour autant qu'ils sont parvenus à la connaissance de la Banque nationale	169.6 " " "
Service règlementé des paiements (du début de 1951 à octobre 1953), conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 1er décembre 1950	<u>55.6</u> " " "
	2 333.97 mill. de francs, =====

ce qui représente 274 millions de francs en moyenne annuelle pour une période de $8\frac{1}{2}$ années.

1950 (novembre) - 1953

L'exportation de capitaux prise en considération dans la statistique s'est élevée aux montants suivants, dans la période allant de novembre 1950 à 1953 :

Année	Emprunts	Crédits bancaires		Capitaux transférés sous le régime de l'arrêté du Conseil fédéral du 1.XII.50	Total
		soumis à autorisation	non soumis à autorisation		
en millions de francs suisses					
1950 (Nov./déc.)	-	25.0	7.3	-	32.3
1951	50.0	-	2.5	15.9	68.4
1952	247.2	100.0	7.5	20.5	375.2
1953	224.3	348.5	14.0	19.2	606.0
Total	521.5	473.5	31.3	55.6	1 081.9

Le montant des crédits accordés à l'étranger, de novembre 1950 à fin 1953, atteint donc 1 081,9 millions de francs, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 361 millions en chiffre rond.

Pour les années 1952 et 1953, donc deux années seulement, l'exportation de capitaux s'est élevée à 981.2 millions de francs, soit 490 millions en chiffre rond en moyenne annuelle.

Les capitaux exportés dans les pays de la zone UEP atteignent les montants suivants :

Pays	Emprunts	crédits bancaires		Capitaux transférés sous le régime de l'arrêté du Conseil fédéral du 1.XII.50	Total
		soumis à autorisation	non soumis à autorisation		
en millions de francs suisses					
France *)	-	197.5	17.8	6.9	222.2
Belgique (Compte belge compris)	170.0	50.0	-	1.0	221.0
Zone sterling (y compris l'Union sud-africaine et l'Australie)	145.0	30.0	-	33.3	208.3
Allemagne occidentale	-	121.5	-	3.1	124.6
Autriche	-	36.0	-	0.8	36.8
Italie *)	-	12.5	-	1.6	14.1
Hollande	-	-	-	5.5	5.5
Danemark	-	-	-	0.7	0.7
Norvège	-	-	6.0	-	6.0
Turquie	-	-	-	0.6	0.6
Suède	-	-	-	0.5	0.5
Total	315.0	447.5	23.8	54.0	840.3

*) compte tenu du crédit Caltex de 12.5 millions de francs

Les capitaux transférés par l'intermédiaire de l'UEP
se montent à 253 millions de francs.
